



QU'EST-CE QUE LA V.A.E ?

- La Validation des Acquis de l'Expérience permet d'obtenir un diplôme par la reconnaissance des compétences professionnelles acquises sur le terrain.
- Le ou la candidat·e peut acquérir la totalité du diplôme ou une partie, en justifiant des compétences acquises au cours de ses expériences salariées, non salariées et/ou bénévoles.
- Pour valider le diplôme ou une partie, les compétences décrites dans le dossier doivent correspondre au référentiel professionnel du diplôme.

PUBLIC CONCERNÉ

« Toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider des acquis de son expérience, notamment professionnelle, en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification. Lorsque la personne est salariée, elle peut bénéficier d'un Congé VAE d'une durée maximum de 24 heures en vue de participer aux épreuves de validation et de suivre un accompagnement préparant à cette validation. » ART R6422-1 du Code du Travail.
Le ou la candidat·e doit avoir réalisé une ou plusieurs expériences en lien avec le diplôme visé ».

LE MÉTIER D'ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS

« L'Éducateur·trice de Jeunes Enfants est un travailleur social, diplômé d'Etat, particulièrement chargé de la petite enfance (0 - 7 ans).

Il ou elle travaille dans les établissements et services qui ont en charge l'accueil et le soin des nourrissons et des enfants jusqu'à 7 ans.

Il ou elle assure une fonction d'éducation, d'éveil, d'animation, de prévention, de coordination et de formation :

- auprès des enfants, dans la vie quotidienne et institutionnelle,
- en collaboration avec les parents, les divers travailleurs sociaux, les services administratifs et aussi les élus des communes ou de conseils départementaux. » [Arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants.](#)

Procédures possibles : France VAE ou Agence de services et de paiement (ASP)

• France VAE

- 1 Déposer sa candidature via le site de France VAE : <https://vae.gouv.fr/>
- 2 Rencontrer son architecte-accompagnateur de parcours VAE pour un diagnostic de faisabilité. L'architecte-accompagnateur de parcours fait le point sur les objectifs, le parcours, la disponibilité pour établir un diagnostic de faisabilité. L'architecte-accompagnateur de parcours construit ensuite avec le candidat un parcours personnalisé.
- 3 Rechercher son moyen de financement : le financement de l'accompagnement relève de la responsabilité du candidat, avec les conseils de l'architecte accompagnateur de parcours qu'il souhaite retenir.
- 4 Envoi du dossier de faisabilité au certificateur. Celui-ci prononce un avis de recevabilité ou de non-recevabilité.
- 5 Rédiger un dossier de validation qui détaillera et analysera les principales activités en lien avec le diplôme. Transmission du dossier de validation au certificateur par l'architecte-accompagnateur du parcours.
- 6 Convocation à un entretien auprès du jury de professionnel·les ou de formateur·trices.
- 7 Notification au candidat·e de la décision de validation totale ou partielle du diplôme.
- 8 Si la validation est partielle, le ou la candidat·e dispose de **5 ans à compter de la notification de la décision pour obtenir la totalité du diplôme**. Pour cela, il ou elle peut choisir :
 - soit, de suivre un parcours de formation et de passer les épreuves du diplôme correspondant aux fonctions non validées ;
 - soit, de prolonger ou diversifier son expérience professionnelle et refaire une demande de V.A.E. portant sur les fonctions non validées.

Retrouvez les étapes détaillées sur le site de France VAE :

<https://vae.gouv.fr/savoir-plus/articles/etapes-parcours-france-vae/>

Moyens de financement à la V.A.E

- Auto - financement
- par votre employeur si vous êtes en activité salariale (par exemple via l'OPCO)
- en mobilisant votre CPF (Compte Personnel de Formation)
- France Travail, si vous êtes demandeur d'emploi

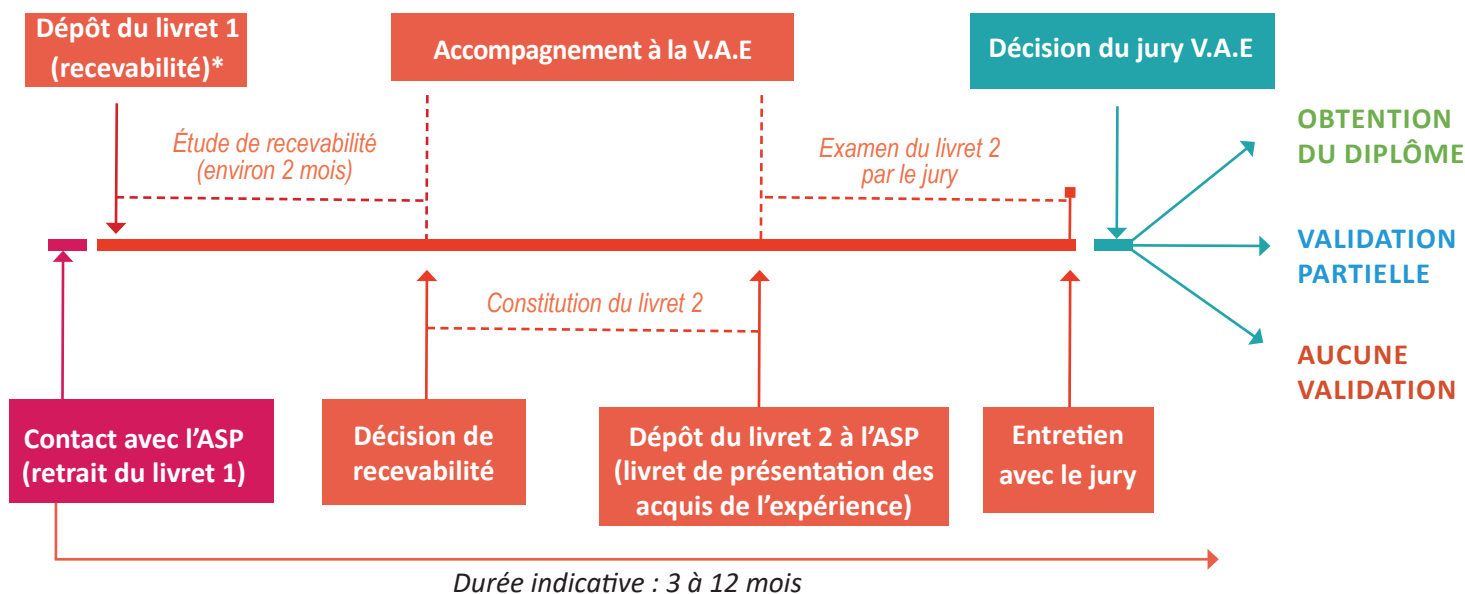
Renseignements complémentaires : <https://vae.gouv.fr/>

France VAE reste un portail privilégié et une interface pour faciliter vos démarches et votre communication avec L'EDIAC Formations.

• Agence de services et de paiement (ASP)

- 1 Le ou la candidat·e doit télécharger le livret de recevabilité (**Livret n°1**) auprès de l'autorité responsable, ou sur <https://vae.asp-public.fr/vaeinfo/deeje-diplome-detat-deducateur-de-jeunes-enfants>
- 2 Dépôt du livret de recevabilité auprès de l'autorité compétente
- 3 Si la demande de V.A.E. est recevable, le ou la candidat·e doit remplir le livret de présentation des acquis de l'expérience (**Livret n°2**)
- 4 Pour remplir le **Livret n°2**, le ou la candidat·e peut se faire accompagner par un organisme de formation
- 5 Lorsque le **Livret n°2** est rempli, il doit être remis à la date fixée par l'autorité certificative
- 6 Convocation à un entretien auprès du jury
- 7 Notification au candidat·e de la décision de validation totale ou partielle du diplôme
- 8 Si la validation est partielle, le ou la candidat·e dispose de **5 ans à compter de la notification de la décision pour obtenir la totalité du diplôme**. Pour cela, il ou elle peut choisir :
 - soit, de suivre un parcours de formation et de passer les épreuves du diplôme correspondant aux fonctions non validées ;
 - soit, de prolonger ou diversifier son expérience professionnelle et refaire une demande de V.A.E. portant sur les fonctions non validées.

Détail de la procédure



* dépôt du dossier en ligne : <https://vae.asp-public.fr/vaeinfo/deeje-telechargements>

Moyens de financement à la V.A.E

- Auto - financement
- par votre employeur si vous êtes en activité salariale (par exemple via l'OPCO)
- en mobilisant votre CPF (Compte Personnel de Formation)

Renseignements complémentaires :

<https://www.asp-public.fr/validation-des-acquis-de-lexperience-vae-dans-le-domaine-sanitaire-et-social>
<https://vae.centre-inffo.fr/vous-etes-un-particulier/vous-etes-un-particulier-qu-est-ce-que-la-vae.html>

Préparation d'accompagnement à la V.A.E à l'EDIAC FORMATIONS

OBJECTIFS

L'accompagnement a pour but d'aider le ou la candidat·e à la VAE :

- dans la constitution du livret de présentation des acquis de l'expérience,
- à la préparation de l'entretien du jury V.A.E.

Et se décline en 5 objectifs opérationnels :

- s'approprier le référentiel,
- comprendre la démarche et l'écriture V.A.E,
- mettre en évidence les compétences acquises et liées à la certification visée,
- aider au choix et à la rédaction des expériences significatives
- préparer la soutenance du livret 2 / dossier de validation devant le jury.

DÉROULEMENT

L'accompagnement alterne des phases collectives (ateliers d'écriture, ateliers d'expression orale) et individuelles (entretiens d'explication, d'aide à la constitution du dossier, à la préparation de l'entretien auprès du jury). **Modules de formation additionnels.**

Durée : 30 heures (22 heures en collectif et 8 heures en individuel)

Lieu : L'EDIAC FORMATIONS, 9 rue du Verdon, 67100 Strasbourg

Tarif : nous consulter

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Tarif et inscription : nous contacter
c.montais@ediacformation.com
07 45 10 77 77

Cursus V.A.E spécial validation partielle

En cas de validation partielle, L'EDIAC Formations vous propose un **accompagnement individualisé** pour la poursuite de votre parcours V.A.E. Une progression en 2 phases :

Première phase

Pour évaluer l'orientation la plus adaptée, un·e formateur·trice effectue avec le ou la candidat·e, une analyse de son parcours antérieur, de la qualité de son **Livret 2** et des préconisations du jury au regard des fonctions validées.

Cette phase permet de déterminer la nature du dispositif individualisé à mettre en place :

• **des compléments de formation** : participation aux cours magistraux ciblés sur inscription selon les fonctions invalidées, auprès d'étudiant·es EJE en formation et de formateur·trices compétent·es.

La prise en charge financière dépend du statut du candidat.

Deuxième phase

À l'issue de cette évaluation (et notamment du nombre de fonctions validées), trois configurations sont possibles :

1. un accompagnement individualisé (selon le nombre d'heure à déterminer) ;
2. la poursuite de l'accompagnement selon les débouchés dans la 1ère phase ;
3. un parcours de formation préparatoire aux épreuves du diplôme d'État.



LIEU

L'EDIAC Formations
9 rue du Verdon, 67100 Strasbourg



CONTACT

administration@ediacformation.com
c.montais@ediacformation.com



03.88.14.42.94 / 07.45.10.77.77



NOUS TROUVER

www.ediacformation.com



@L EDIAC Formations

